

**Assemblée Générale
de la Commission Locale d'Information Nucléaire
auprès du Centre Nucléaire de Production d'Électricité du Blayais**

Braud et Saint Louis, 25 mars 2021

Liste des présents

Collège des élus

M Christian BRUN (CdC Médoc Atlantique)
M Hervé GAYRARD (CdC de Blaye)
M Xavier GOYON (CdC du Cubzaguais)
M Philippe MIGNIER (CdC Latitude Nord Gironde)
M Michel RIGAL (Mairie de Braud et Saint Louis)
M Michel SARTON (CdC de Blaye)
M Hughes SCIARD (CdC de la Haute Saintonge)
M Alain THOMAS (CdC de Latitude Nord Gironde)

Collège des associations

Mme Elisabeth ARNAULD (SEPANSO)
M Bernard BELAIR (ADSH de Haute Gironde)
Mme Sylvie HAMON (Nature Environnement 17)
M Philippe HÉLAINE (Écologiste pour le nucléaire)
M Patrick MAUPIN (Greenpeace)
M Fabrice PARVERY (Nature Environnement 17)
Mme Maryse SINSOUT (Estuaire pour tous)
M Emmanuel VERGUET (Saintonge Boisée Vivante)

Collège des organisations syndicales

Mme Ana-Maria GONÇALVES (CFE-CGC)
M Emmanuel MOULIN (FO)
M Patrick VIEILLE (CFDT)

Collège du monde économique et personnes qualifiées

Mme Sabrina DUBOURNAIS (CIVB)
M Jean-Samuel EYNARD (Chambre d'agriculture de la Gironde)
M Florian GUILLAUD (Personne qualifiée)
Mme Françoise LAFAYE (Personne qualifiée - Ethnologue)
M Julien MAS (Bordeaux Port Atlantique)
M Cyril PENAUD (SMIDDEST de la Gironde)
M Jacques MAUGEIN (Personne qualifiée)
Mme Jacqueline RABIC (Syndicat des pêcheurs professionnels)

Membres avec voix consultative

Mme Magali LEFEVRE (CNPE du Blayais)
M Stephen MARIE (CNPE du Blayais)
M Simon GARNIER (Chef de division ASN Bordeaux)
Cdt Stéphane CUISINIER (SDIS 33)

Secrétariat de la CLIN – Département de la Gironde

Mme Nadia KAMTAS (DVRT – CD33)
M Xavier PAULMAZ (Chargé de mission de la CLIN - CD33)

Excusés

M Jean-Séverin BURÉSI (Directeur du CNPE)
Mme Sonia COLMYN (Conseillère départementale de la Gironde)
Mme Françoise COUTANT (Conseillère régionale de Nlle Aquitaine)
M Daniel DELESTRE (SEPANSO)
M Florent FATIN (CdC Médoc Cœur de Presqu'île)
M Bernard FOURNIER (CLCV Gironde)
M Bruno GRAVINO (CdC du Cubzaguais)
M Marc-Eric GRUÉNAIS (Anthropologie sociale – Université de Bordeaux)
Mme Laurence HARRIBEY (Sénatrice de la Gironde)
M Franck LAPORTE (CdC Médoc Atlantique)
Mme Estelle LEPRÉTRE (Sous-préfecture de Jonzac)
M Ludovic MATHIEU (Centre d'Étude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)
Mme Constance MOLLAT (Ordre des médecins)
Mme Karine PALIN (CdC de Médoc Estuaire)
M Fabrice PIQUEMAL (Centre d'Étude Nucléaire de Bordeaux Gradignan)
M Alain RENARD (Président de la CLIN - Conseiller Départemental de la Gironde)
M Philippe RENIER (Bordeaux Port Atlantique)
Mme Michelle SAINTOUT (CdC de Médoc Cœur de Presqu'île)
M Christian SEMPERES (Personne qualifiée)

Présentation de l'ordre du jour :

- 1/- Validation du compte rendu de l'AG du 8 octobre 2020 ;
- 2/- Bilan d'activité 2020 de la CLIN ;
- 3/- Bilan d'activité 2020 du CNPE du Blayais et présentation sur la gestion de l'activité de la centrale pendant la pandémie de Covid-19, par EDF ;
- 4/- Enseignement des contrôles menées en 2020 et présentation sur le suivi de l'activité de la centrale pendant la pandémie de Covid-19, par l'ASN ;
- 5/- Questions diverses.

Florion GUILLAUD préside cette assemblée générale à la demande d'Alain RENARD qui ne peut être présent. Après avoir remercié Jean-Michel RIGAL pour accueillir la CLIN dans cette salle, la séance s'ouvre sur la lecture des personnes excusées.

1/ Validation du compte rendu de l'AG du 8 octobre 2020

Patrick MAUPIN souhaite qu'il soit fait mention qu'il s'est abstenu lors de l'adoption du règlement intérieur. Il n'y a pas d'autres remarques.

Le compte rendu de l'assemblée générale du 8 octobre 2020 est validé sous réserve de la modification demandée.

2/ Bilan d'activité 2020 de la CLIN – Xavier Paulmaz

La présentation de la CLIN du Blayais est disponible en annexe.

Jacqueline RABIC est satisfaite du souhait de rapprochement avec la CLI de Golfech. Elle précise que le bassin Adour-Garonne a deux sites nucléaires.

Florion GUILLAUD confirme que la problématique de la ressource en eau de refroidissement est partagée avec la CLI de Golfech.

SBV regrette que les formations sur les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) aient été reportées, compte tenu de l'importance pour les élus locaux de savoir gérer une situation de crise.

Florion GUILLAUD rappelle qu'il n'est pas dans les attributions des CLI de mettre en place les PCS. Il s'agit d'une compétence des communes et une responsabilité des maires. La CLIN propose une formation aux communes du PPI (Plan Particulier d'Intervention) parce qu'elle est consciente des difficultés pour intégrer le risque nucléaire.

Hervé GAYRARD confirme que le PCS est un document indispensable pour les élus, mais rappelle qu'il est important que les communes disposent également d'un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) destiné à la population. Il serait important que la CLIN fasse ajouter un volet sur le DICRIM dans cette formation.

Florion GUILLAUD précise que la formation comprend déjà une partie sur la communication et l'information à la population avec le DICRIM.

Emmanuel MOULIN souhaiterait que la CLIN s'intéresse au projet Hercule qui prévoit qu'EDF soit réorganisé en trois entités distinctes.

Florion GUILLAUD rappelle que les CLI, créées par la loi TSN (transparence et sécurité nucléaire) de 2006, ont pour vocation de s'intéresser aux sujets liés à la sûreté, à la radioprotection, à l'environnement et à la transparence des informations liées au site concerné. Il précise qu'étant membre du conseil d'administration de l'ANCCLI, il est intervenu pour exprimer son opposition à ce que l'ANCCLI et les CLI se préoccupent de questions économiques.

Françoise LAFAYE présente un point d'étape sur la réalisation de l'étude anthropologique qui s'intéresse à l'accès aux comprimés d'iode dans le nouveau périmètre du PPI. Cette étude a pour objectif de comprendre le déroulement de la campagne de distribution à travers ses spécificités locales, ses conditions de réalisation et l'implication des différents acteurs dans le processus. Trois thématiques sont abordées : le zonage du PPI, l'organisation de la campagne, et enfin, l'information et la mise à disposition des comprimés.

L'étude a véritablement débutée fin janvier 2021. Elle est menée avec Marc-Éric GRUÉNAIS.

Actuellement, 18 entretiens ont été menés et une quinzaine de rendez-vous ont été pris.

Les entretiens concernent à la fois le niveau national (COPIL de la campagne, Ministères, ASN, ANCCLI...), un niveau intermédiaire (Préfecture, ARS, CNPE...) et le niveau local (Communes, responsables d'établissement scolaire ou recevant du public, associations...).

Premières remarques, au niveau national, les personnes contactées sont plutôt favorables pour réaliser un entretien. Au niveau local et notamment pour les maires contactés, une grande disponibilité est à noter. En ce qui concerne le niveau intermédiaire, il y a plus de complications, notamment en raison des mutations de certaines personnes impliquées, ou de certains acteurs identifiés comme faisant partie de la campagne, qui estiment ne pas en faire partie.

La démarche anthropologique est précisée. Il ne s'agit pas d'un travail avec des panels, ni avec des questionnaires, mais essentiellement d'entretiens non-directifs ayant pour objectif d'appréhender les manières dont les acteurs s'emparent de ce dispositif, s'y investissent et éventuellement les difficultés qu'ils rencontrent.

- Grâce à l'enquête, quelques pistes de travail se font jour : Tout d'abord, les chiffres de la « campagne iode », ou taux de retrait. La liste d'adressage des bons de retrait a été constituée à partir de l'agrégation de plusieurs fichiers commerciaux de 2016, d'une fiabilité estimée à 70%. Par la suite, les données sont collectées nominativement par l'intermédiaire des pharmaciens, pour passer à la seconde phase consistant à l'envoi postal des comprimés d'iode pour ceux qui ne les auraient pas retirés.
- Ensuite, on constate un gros écart entre ce qui est pensé au niveau national, notamment au sein du COPIL, et ce qui est observé au niveau local. Ce constat est relativement classique lors de la mise en place d'une politique publique.
- Enfin, corollaire de la seconde piste, les pratiques attendues sont relativement éloignées des pratiques observées. De plus, en croisant les entretiens, il s'avère qu'il existe des décalages entre ce qui devrait être fait et ce qui est fait réellement

A l'issue de la phase de terrain, l'analyse des différentes pistes sera approfondie.

Florion GUILLAUD souhaite rappeler la position de la CLIN, de l'ANCCLI et d'une majorité de CLI qui a été partagée avec l'ASN. La procédure utilisée pour la distribution des comprimés d'iode n'est pas bonne. Elle met de côté un des

acteurs essentiels des territoires, les élus. La décision de passer uniquement par les pharmaciens, c'est se priver des seules personnes qui connaissent le territoire. Cette situation ne pouvait conduire qu'à l'échec de la distribution, et malheureusement, nous avons eu raison.

Si les comprimés d'iode sont un médicament, comment le Préfet peut-il ordonner la distribution ? Si ce n'est pas un médicament, pourquoi les pharmaciens s'occupent de la distribution ? Nous n'avons pas de réponse.

3/ Bilan d'activité 2020 du CNPE du Blayais et présentation sur la gestion de l'activité de la centrale pendant la pandémie de Covid-19 – Magali LEFEVRE

La présentation du CNPE du Blayais est disponible en annexe.

Bernard BELAIR s'étonne que la CLIN n'ait pas été informée du dossier d'enquête publique concernant une espèce protégée.

Stephen MARIE précise que le CNPE se doit, pour toute modification, comme pour toutes installations nucléaires de base (INB), de prévenir la CLIN. C'est une disposition du code de l'environnement. Les travaux engagés, sur les conduites de rejets, ne sont pas dans le périmètre de l'INB. A ce titre, la CLIN n'a pas été prévenue. Le CNPE s'est excusé auprès du Président de la CLIN. Il ne s'agit pas de dissimuler des informations, puisqu'il y a eu une enquête publique, mais d'un oubli.

Florion GUILLAUD note l'interprétation d'EDF, et souligne que ce n'est pas celle de la CLIN. La CLIN considère que tout ce qui concerne la centrale et son fonctionnement, comme les conduites de rejets, doit lui être communiqué. De plus, il était convenu, depuis plusieurs années avec l'ASN national, que les CLI devaient être destinataires du dossier d'enquête publique en amont.

Simon GARNIER précise que l'instruction de ce dossier ne dépendait pas de l'ASN parce que ces conduites ne sont pas sur l'INB. C'est la DDTM (direction départemental des territoires et de la mer) qui a instruit le dossier. Ils se sont contentés d'appliquer la réglementation qu'ils connaissent du code de l'environnement. L'ASN n'a pas non plus été consultée.

Bernard MINIER souhaite avoir une information concernant ce qui est envisagé par rapport aux traces de tritium relevés sous le CNPE.

Magali LEFEVRE indique que le programme de recherche se poursuit, avec l'inspection télévisuelle de certaines galeries. Des travaux de réparation de joints de calfeutrement inter bâtiment ont été menés.

Sylvie HAMON souhaite avoir une information sur les digues, notamment celles côté marais et le risque d'inondation.

Magali LEFEVRE rappelle que le CNPE a mis en place une organisation prédictive, qui se base sur les prévisions météorologiques (orientation du vent, force du vent, coefficient de marée, précipitations...). Il n'y a pas eu d'arrivée d'eau sur le site du Blayais.

Xavier PAULMAZ souhaite savoir si la crise sanitaire va décaler dans le temps les travaux envisagés dans le cadre du grand carénage prévu de 2020 à 2029.

Magali LEFEVRE indique que l'intégralité du programme d'activité prévu pour 2020 a été réalisée.

4/ Enseignement des contrôles menées par l'ASN en 2020 et suivi de l'activité de la centrale pendant la pandémie de Covid-19 – Simon GARNIER

La présentation de l'ASN sur ces deux points est disponible en annexe.

Simon GARNIER rappelle que l'ASN est favorable à la participation des membres de la CLIN à des visites d'inspection en tant qu'observateurs, sous réserve de l'accord de la centrale.

Bernard BELAIR s'inquiète du « défaut de culture » de radioprotection constaté par l'ASN. Y a-t-il un problème de formation ? Concernant la fuite de tritium dans la nappe, il déplore qu'EDF n'ait toujours pas pu déterminer son origine depuis un peu plus d'un an.

Simon GARNIER précise que l'origine physique de la fuite de tritium a été déterminée. Dans un premier temps, l'eau tritiée a été collectée, puis la fissure a été colmatée. Il n'y a pas, actuellement de fuite de tritium dans la nappe captive. L'origine exacte de cette eau n'est pas totalement connue. Le plan d'action d'EDF dépend des arrêts de réacteurs. Cela permet d'accéder à certaines zones du bâtiment des auxiliaires nucléaires. L'ASN considère que les choses mériteraient d'aller plus vite, et reste vigilante sur la réalisation du plan d'action.

Pour ce qui est de la radioprotection, c'est un constat qui n'est pas propre au Blayais.

Magali LEFEVRE complète sur le tritium, que des recherches sont toujours menées pour identifier avec précision l'origine de la fuite. Ces recherches sont compliquées. Elles nécessitent des opérations de génie civil pour accéder à certains endroits.

Concernant la radioprotection, EDF travaille sur deux axes : la formation, et la surveillance des activités.

Jacqueline RABIC souhaite savoir si des études ont pu évaluer le temps de présence de radioéléments dans l'estuaire avec le phénomène des marées, en cas d'accident et de rejets liquides.

Simon GARNIER précise que suite à Fukushima, des modifications ont été et vont être apportées aux installations pour mieux prendre en compte ce type de rejets. Cela se traduit également par l'organisation de crise de l'ASN et de l'État, ainsi que sur la phase post-accidentelle.

Patrick MAUPIN note la possibilité pour les membres de la CLIN de participer à des visites d'inspection. Il souhaite savoir s'il y a un nombre limité de participation et/ou des thématiques pour lesquelles les membres de la CLIN peuvent candidater.

Simon GARNIER rappelle que l'ASN Bordeaux envoie l'ensemble des lettres d'annonce de visite d'inspection au secrétariat de la CLIN. La participation est limitée à un observateur de la CLIN. Il précise que dans certains cas, la participation de la CLIN ne sera pas souhaitée, pour les raisons suivantes : des entretiens avec des opérateurs, des informations confidentielles de radioprotection, des visites de locaux en zone classée, ou trop d'inspecteurs ou d'accompagnants IRSN.

Dans un second temps, il faut que l'observateur obtienne l'accord de la centrale.

5/ Questions diverses

- Maryse SINSOUT souhaite savoir où en est le projet de renouvellement d'arrêté de rejets et de prélèvements annoncé déjà depuis quelques temps.
Simon GARNIER confirme que le projet, qui est géré au niveau de l'ASN national, est toujours en cours. Ce projet sera soumis à la CLIN pour une durée de trois mois. Le projet sera également soumis au public pour une durée plus réduite (2 à 3 semaines).
- Patrick MAUPIN souligne l'importance des difficultés de fonctionnement de la CLIN avec deux exemples. Tout d'abord, l'étude confiée à Françoise LAFAYE et Marc-Éric GRUÉNAIS, envisagée à l'occasion de l'assemblée générale du 9 octobre 2019, a été actée par le bureau du 15 novembre 2019. Or, nous apprenons qu'elle a été notifiée fin décembre 2020 pour réellement débiter fin janvier 2021. Il se passe un peu plus d'un an pour qu'une décision prise par le bureau soit effectivement mise en œuvre.
Ensuite, concernant le financement, l'ASN nous a adressé la convention pour l'année 2020 vers le mois de mai, et celle-ci a été prise en compte par le Département dans une délibération du 14 décembre 2020. Cette convention prévoyait un montant d'aide de 53 668 €. Compte tenu de la clôture de l'exercice budgétaire de l'ASN le 8 décembre, on a fait voter une délibération qui n'a aucun objet. Quand on peut se permettre de négliger un tel montant, les membres de la commission peuvent s'interroger sur son fonctionnement.
Concernant la réparation des conduites de rejets de la centrale dans l'estuaire, il rappelle que ces travaux n'ont fait l'objet d'aucune information de la CLIN, alors que la première alerte remonte à 2008. Il estime que cet exemple montre la considération que nous porte EDF et l'ASN.
Florion GUILLAUD rappelle, que la CLIN dépend du département de la Gironde, et à ce titre, est obligée de suivre ses règles de fonctionnement. A partir du moment où la CLIN souhaite entamer une démarche, celle-ci intègre la procédure de validation départementale. Tant que la CLIN sera une commission du département, nous fonctionnerons avec ses règles.
Concernant le rejet de l'aide de 53 668 €, nous avons certainement fait des erreurs, mais il considère que l'année budgétaire de l'ASN ne se termine pas le 8 décembre. Il s'agit d'une date imposée par la structure administrative de l'ASN. Il rappelle que l'argent à destination des CLI et de l'ANCCLI, à savoir 1,2 millions d'euros, est versé par l'État sur une ligne gérée par l'ASN.
L'ASN avait donné son accord pour attribuer les 53 668 € à la CLIN, et attendait la convention signée par le Président du département.
Simon GARNIER précise que c'est l'ASN national qui gère l'attribution des fonds pour les CLI et l'ANCCLI. Il s'étonne qu'entre mai et décembre, il n'y ait pas eu le temps de faire signer cette convention. Il ajoute que cette date du 8 décembre concerne également les personnels de l'ASN. En ce qui concerne le montant qui n'a pas été versé à la CLIN, celui-ci n'a pas été perdu puisqu'il a été attribué à l'ANCCLI pour réaliser des projets en 2021.
L'ASN ne subventionne pas l'ANCCLI ou les CLI, elle subventionne des projets. La convention permet de contractualiser ces projets.
Florion GUILLAUD considère qu'il y a désaccord sur les méthodes de l'ASN pour le financement des CLI et de l'ANCCLI. Il rappelle que la loi TSN de 2006 prévoit un financement des CLI associatives, et que cette disposition n'est toujours prise en compte dans le cadre d'une loi de finance de l'État. C'est le Département de la Gironde qui prend en charge l'intégralité du fonctionnement de la CLIN.
Il n'y a aucun texte législatif qui précise que l'ASN ne participe pas au fonctionnement, ou finance 50% des projets. Le fonctionnement d'une CLI coûte de l'argent. Il est anormal que le Département de la Gironde doive supporter l'intégralité de la dépense. On peut se demander s'il y a réellement une volonté pour que la société civile ait les moyens de travailler.
- Patrick MAUPIN informe l'ensemble de la commission, qu'une majorité de 6 représentants du collège associatif a demandé une audience début janvier à monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du département de la Gironde, pour aborder le sujet du fonctionnement de la CLIN et des relations de celle-ci avec l'ASN et l'exploitant. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.
- Florion GUILLAUD fait part d'une demande d'information sur le budget prévisionnel 2021. Il rappelle que le terme de budget est impropre puisque la CLIN est une commission du département. Il n'y a pas de budget propre. Les dépenses s'inscrivent dans les différentes sections du budget du département. Notre rôle est de valider un plan d'activité. Celui-ci est de 120 825 €.
- Emmanuel MOULIN souhaite avoir des précisions sur le financement de l'étude tritium qui est envisagée pour cette année.
Florion GUILLAUD précise qu'il a proposé à l'ANCCLI et à l'ASN, lors de l'assemblée générale de l'ANCCLI, une solution palliative. A savoir, l'ASN donne les 53 668 € à l'ANCCLI, pour que celle-ci finance la CLIN au regard de notre bilan d'activité, et que la date du 8 décembre ne soit plus une contrainte. En fin d'année 2020, des CLI ont présenté des projets complémentaires, ce qui fait que le montant versé à l'ANCCLI n'était plus la somme initiale. Au final, l'ANCCLI propose de nous financer le projet de recherche de tritium à hauteur de 15 000 € sur l'année 2021. Dans cette histoire, l'ANCCLI n'y est pour rien.
Simon GARNIER rappelle que pour éviter tout souci de financement, il convient de signer la convention.
Florion GUILLAUD considère que l'ASN impose un calendrier qui n'est pas toujours compatible avec le fonctionnement d'un conseil départemental. C'est la raison pour laquelle il est envisagé de rencontrer l'ASN pour en parler.
Concernant l'ANCCLI, il rappelle que c'est une fédération de CLI, qui n'a pas un statut particulier qui l'empêcherait de financer une CLI. Elle n'est pas tributaire de l'État.
- Bernard BELAIR s'interroge sur la longueur des procédures. Il remarque qu'EDF a identifié des fuites sur les conduites de rejets en septembre 2008. L'ASN a été informée de cette situation en 2011, et a validé la solution technique pour une intervention de réparation en avril 2018. Le 8 octobre 2020, à l'occasion de l'assemblée générale de la CLIN, ni EDF, ni la Préfecture, ni l'ASN n'ont donné la moindre information sur ce dossier.

Florion GUILLAUD déplore également cette situation. Il rappelle que la non information de la CLIN résulte du fait que ces conduites sont situées en dehors du périmètre de l'INB. Sa position est de dire « tout ce qui concerne l'activité de la centrale, fait partie de la centrale ». Il est vrai qu'attendre plus de 10 ans pour proposer une solution technique, et la mettre en œuvre, c'est un peu long.

Simon GARNIER précise qu'EDF a caractérisé ces fuites et a montré l'absence d'impact pour la sûreté et l'environnement. Cette situation ne répond pas à un critère d'événement significatif. Il s'agit d'un événement intéressant pour l'environnement. Règlementairement, EDF n'est pas tenu de le communiquer à l'ASN. Pour ce sujet, il n'y avait pas de caractère urgent de traitement. L'ASN n'a pas prescrit de réparation, c'est EDF qui a pris l'initiative de les faire.

Magali LEFEVRE complète en précisant qu'il s'agit de bonnes pratique d'échange d'information entre le CNPE et l'ASN. Elle propose qu'à l'occasion d'une prochaine réunion, le sujet soit abordé en détail afin que toutes les questions puissent être posées.

Florion GUILLAUD remercie les participants et clôt la séance.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION NUCLÉAIRE DU BLAYAIS



Braud et Saint Louis,
le 25 mars 2021

Ordre du jour

- **Validation du compte rendu de l'AG du 8 octobre 2020**
- **Bilan d'activité 2020 de la CLIN**
- **Bilan d'activité 2020 du CNPE**
- **Enseignement des contrôles menés par l'ASN en 2020**
- **Présentation sur la gestion et le suivi de l'activité de la centrale pendant la pandémie de Covid-19**
- **Questions diverses**

Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ Un fonctionnement contrarié...

- L'assemblée générale du premier semestre (15 mai), annulée
- La réunion publique du 3 décembre 2020, reportée
- La visite de la centrale, annulée
- La formation PCS, reportée

➤ ... mais qui s'est adapté

- L'organisation de 4 bureaux
- L'intégration de nouveaux membres pour le collège des élus
- La tenue d'une assemblée générale le 8 octobre dernier

Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ Le bureau a posé des questions écrites :

- *Le 9 mars, au directeur du CNPE : Suite au refus d'autoriser un membre de la CLIN à assister à une visite d'inspection (inspection INSSN-BDX-2020-0028) sur le thème des déchets, demande de présentation des dispositions prises pour répondre à la lettre de suite de l'ASN.*
- *Le 30 avril, au directeur du CNPE et à la cheffe de l'ASN Bordeaux : Dans le contexte de crise sanitaire, demande pour connaître les dispositions particulières mises en place, et l'appréciation de l'ASN.*
- *Le 24 juillet, à la Préfète de la Gironde : Dans le cadre de la campagne de distribution d'iode, faisant le constat de taux de retrait insatisfaisants, notamment pour les établissements scolaires (52%), demande que cette anomalie soit corrigée au plus vite.*
- *Le 13 octobre, au directeur du CNPE : Suite aux prescriptions complémentaires de l'ASN (décision n° 2019-DC-0679) venant conclure la VD3 du réacteur 1, demande d'informations sur leurs réalisations, et plus particulièrement sur le suivi des digues.*
- *Le 22 octobre, au directeur du CNPE : Suite à une information du comité de gestion des poissons migrateurs, demande d'une information sur l'impact de la centrale sur les poissons migrateurs.*

Bilan d'activité 2020 de la CLIN

- L'assemblée générale du 8 octobre 2020 a adopté un nouveau règlement intérieur.

- 3 commissions permanentes :
 - Protection des populations
Distribution d'iode, suivi de l'étude sur la perception du risque nucléaire, formation PCS, participation à l'exercice de crise...
 - Suivi de l'activité, rejet et impact sur l'environnement
VD4, l'eau usages et impacts, suivi des événements significatifs...
 - Information et communication
Formation des membres, information du public, organisation des réunions publiques, décision de mise en place d'un comité de lecture.

Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ L'assemblée générale du 8 octobre 2020

- Information sur la décision de l'ASN (n° CODEP-DCN-2020-001416) de mettre en demeure la centrale pour produire un état chimique et radiologique de l'environnement avant le 31/12/2020.

- Information sur la campagne de distribution d'iode dans la zone de 10 à 20 km du PPI.

Annnonce du lancement d'une étude socio-anthropologique dont l'objectif est d'appréhender les spécificités locales de cette distribution tant dans ses conditions de réalisation qu'au travers des manières dont les acteurs impliqués dans le processus s'emparent de cette mesure et la mettent en œuvre. Trois thématiques sont abordées : le zonage du PPI, l'organisation de la campagne de distribution, et enfin, l'information et la mise à disposition des comprimés.

Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ Enquête publique du 12 octobre au 4 novembre 2020

- **Objet** : Travaux de réparation des conduites de rejet du centre nucléaire de production d'électricité

- **Avis de la CLIN** :

- ***La CLIN n'a pas été consultée.***
« La consultation de la commission est obligatoire pour tout projet faisant l'objet d'une enquête publique », article L125-26 du code de l'environnement.
- ***La CLIN constate que le CNPE avait connaissance de ce problème depuis 2008.***
- ***La CLIN s'étonne de ne pas avoir la position de l'ASN***



Commission Locale d'Information Nucléaire du Blayais

Avis sur les travaux de réparation des conduites de rejet du centre nucléaire de production d'électricité du Blayais,
dans le cadre de l'enquête publique réalisée du 12 octobre au 4 novembre 2020.

La CLIN émet un avis favorable assorti de remarques et de questions.

La CLIN regrette vivement de ne pas avoir été consultée pour cette enquête publique.
En effet, « la consultation de la commission est obligatoire pour tout projet faisant l'objet d'une enquête publique », article L125-26 du code de l'environnement.
Aussi faute de temps, la CLIN n'a pu effectuer un examen approfondi des documents disponibles dans le cadre de cette consultation.

La CLIN constate qu'EDF a connaissance de fuites dans les conduites de rejets depuis 2008, et déplore de ne pas en avoir été informée.

La CLIN s'étonne de ne pas avoir à disposition un document de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) puisque ces conduites de rejets, bien que n'étant pas dans le périmètre des deux INS, sont essentielles à l'activité de la centrale et à sa sûreté.
Si ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une prescription de l'ASN, la CLIN aurait souhaité en connaître la date et les termes.
Si il s'agit d'une initiative d'EDF pour effectuer ces travaux, un avis de l'ASN sur la solution retenue aurait permis de compléter l'information.

La CLIN constate que des effluents liquides radioactifs et chimiques transitent par ces conduites de rejets. Il se pose alors la question de l'impact de la réalisation de ces travaux sur le fonctionnement des quatre tranches du Blayais.
Une fois la réalisation des travaux effectués, la CLIN demande à avoir connaissance des résultats des campagnes de suivi sur les conduites de rejets.

Bordeaux, le 4 novembre 2020

Le Président de la Commission Locale d'Information Nucléaire,

ALAIN RENARD
Conseiller départemental du canton Nord Gironde

CLIN du Blayais



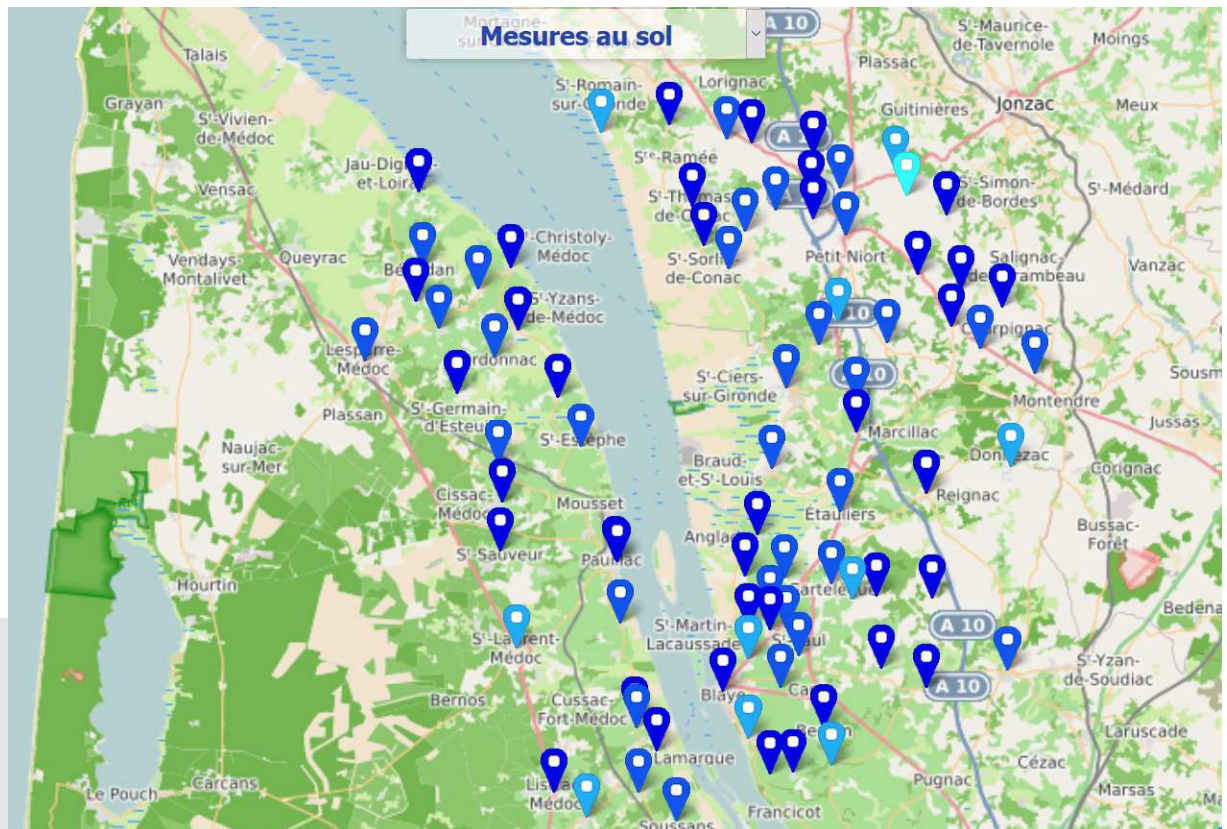
Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ La réalisation de projets :

OpenRadiation : *Après l'accident de Fukushima, l'IRSN et 3 autres organismes sont à l'initiative d'un projet qui permet de réaliser ses propres mesures de radioactivité ambiante. Un appareil de mesure est à notre disposition.*

<https://www.openradiation.org/fr>

CLIN du Blayais

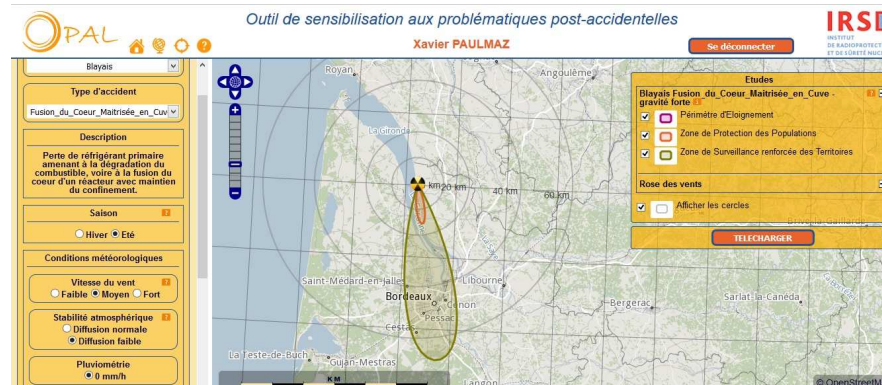


Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ La réalisation de projets :

Projets de sensibilisation au risque nucléaire

- La poursuite de notre démarche de sensibilisation avec OPAL n'a pas pu être réalisée.



- Les formations sur la mise en place et/ou la mise à niveau d'un plan communal de sauvegarde, avec l'animation de l'IRMA, ont été reportées.

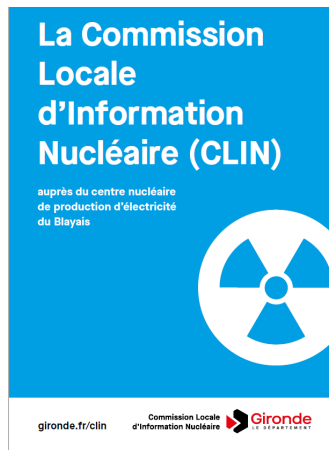
CLIN du Blayais



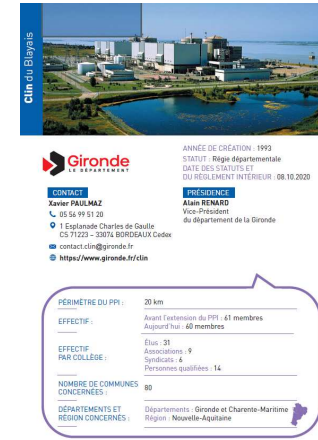
Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ La réalisation de documents d'information :

- Une fiche d'information, réalisée en lien avec l'ANCCLI pour renseigner un annuaire des CLI.



- Une plaquette de présentation de la CLIN pour rappeler objectifs et missions.



Bilan d'activité 2020 de la CLIN

➤ La CLIN et l'ANCCLI :

- Participation aux Groupes Permanent (GP), Groupe de travail (GT) et webinaires en lien avec l'IRSN :
 - Le GP post-accident, le GP démantèlement, le GP santé, le GP sûreté, le GT budget et financement,
 - Webinaire sur les VD4-900, les Événements significatifs de sûreté, le droit des CLI dans l'accès à l'information.
- Participation au séminaire des Présidents de CLI, ainsi qu'à la Conférence des CLI.
- Participation aux réunions des chargés de mission.
- Participation aux conseils d'administration et à l'assemblée générale de l'ANCCLI.

Prévisionnel d'activité 2021 de la CLIN

➤ Des réunions :

- Des réunions régulières du bureau
- Des réunions des commissions permanentes
- 2 assemblées générales
- 1 réunion publique

➤ Des informations et/ou des formations

- 1 visite thématique de la centrale
- Des formations (*le fonctionnement de la centrale, la sûreté...*)
- Des informations (*les déchets, les travaux sur les conduites de rejets...*)

➤ Communication

- Réalisation de 2 bulletins d'information (*INFO CLIN*)
- Réalisation d'1 bulletin thématique
- Mise à jour de la plaquette de présentation et de la page de la CLIN (gironde.fr/clin)
- Création d'une plateforme d'échanges pour le fonctionnement des commissions permanentes

Prévisionnel d'activité 2021 de la CLIN

➤ Des projets :

- ✓ **OpenRadiation**
 - Poursuite du projet (*réalisation de nouvelles mesures de terrain*)
 - Réalisation d'un document d'information
 - Accompagnement pour la réalisation de mesures
- ✓ **Accompagnement des élus locaux pour leur PCS**
 - Formation animée par l'IRMA, 3 dates confirmées pour le 1^{er} semestre
- ✓ **Recherche de tritium dans la nappe autour de la centrale**
- ✓ **Sensibilisation des acteurs locaux aux situations post-accidentelles**
- ✓ **Interprétation des mesures du RNM (<https://www.mesure-radioactivite.fr/#/>)**
- ✓ **Collaboration avec la CLI de Golfech sur la thématique de la source froide**

Questions diverses

CLIN du Blayais



Centrale nucléaire du Blayais

Bilan 2020

Le 25 mars 2021

Assemblée Générale de la CLIN

©EDF 2020 - Ce document est la propriété d'EDF - Toute communication



NE LAISSONS PAS LA COVID-19 FAIRE SA RENTRÉE !



Les gestes barrières à adopter



Porter un masque en permanence sur l'ensemble de la centrale



Ne pas se serrer les mains et ne pas se faire la bise



Respecter une distance sociale minimale d'au moins 1 m



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser un mouchoir à usage unique



Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique



Éviter de se toucher la bouche ou le nez si on est malade, sinon se laver les mains aussitôt



Rester chez soi quand on est malade

Objectifs et missions prioritaires

3 objectifs pour la centrale et le Groupe EDF durant la pandémie

- **Santé** : Préserver la santé des salariés et des prestataires de la centrale ;
- **Sûreté** : Garantir la sûreté nucléaire en toutes circonstances ;
- **Production** : assurer quotidiennement et dans les mois à venir l'approvisionnement du pays en électricité.

1 Mission de service public : assurer la production d'un bien essentiel

Plan Pandémie

EDF SA dispose d'un plan Pandémie, qui répond à l'obligation d'assurer les services essentiels à la continuité de la vie économique, d'établir un plan de continuité pendant la phase pandémique. Il répond aux demandes des pouvoirs publics.

Le plan de continuité d'activité définit les dispositions permettant d'assurer la responsabilité d'exploitant face à une crise pandémique avec :

- Un taux moyen d'absentéisme de 25% tout au long de la vague pandémique,
- Un taux d'absentéisme de 40% sur les deux semaines de pointe de la vague pandémique.

➤ **Une équipe dédiée** a été mise en place pour limiter les conséquences de la crise Covid-19.

L'approche est basée sur le **concept de défense en profondeur** en vigueur dans notre industrie nucléaire :

- prévenir l'apparition de cas de contamination au sein d'un site EDF
- détecter un cas potentiel,
- limiter les conséquences de l'apparition d'un cas le cas échéant.

➤ **Chaque site est doté d'un Plan de Continuité d'Activité** prenant en compte le taux d'absences lié à la pandémie et les décisions gouvernementales sur la restriction des transports.

Gestion de la crise par le groupe EDF

Un dispositif coordination Groupe a été mis en place dès le 27 janvier 2020.

Les principales missions de ce dispositif sont d'assurer :

- le suivi en continu de l'évolution de la situation sanitaire, sur l'ensemble des territoires où le Groupe est présent, ainsi que le suivi des recommandations/décisions prises par les différentes autorités sanitaires (nationales, européennes, internationales),
- la centralisation des demandes des pouvoirs publics relatives à la préparation du Groupe à une crise pandémie
- la vérification de l'actualisation des plans de continuité d'activités des entités du Groupe

Mesures pour protéger la santé des salariés sur la centrale du Blayais

- **28 février** : Mise en œuvre d'une organisation spécifique Covid 19
 - Mesures pour disposer du stock maximum des produits nécessaires à l'exploitation (gaz industriels, fuel pour les diesels, filtres divers...)
 - Déploiement des gestes barrières

- **16 mars** : Annonce du confinement
- **17 mars** : Déploiement du travail à distance - 350 personnes présentes sur site
Déploiement des mesures pour garantir nos 3 priorités :
 - Production de gel hydro alcoolique par la centrale
 - Fréquence de nettoyage multipliée par 2 et 4 selon les locaux
 - Mise en place de plexiglass dans les bureaux
 - Vaste campagne d'information interne sur le respect des nouvelles mesures et gestes barrières
 - ...

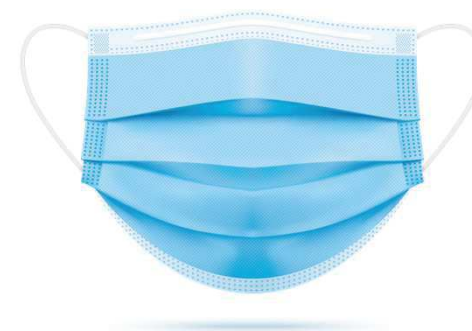
- **27 avril** : Port du masque obligatoire sur tout le site



Mesures pour garantir la sécurité et la sûreté des installations

➤ 16 mars : Annonce du confinement

- Mise au vert d'équipes de conduite des 4 réacteurs
- Sécurisation des équipes d'astreintes
- Port du masque dès le 30 mars dans les salles de commandes et lieux névralgiques pour la sécurité du site.
- Réalisation de tous les activités liées à la sûreté et à la sécurité des installations
 - Application des gestes barrières
 - Analyses de risque COVID 19 sur tous les chantiers



Mesures pour assurer la production d'électricité

- **Une campagne de maintenance repensée pour assurer la disponibilité des réacteurs durant l'hiver 2020-2021**
 - Report de l'arrêt de l'unité de production n°2 de 5 semaines
 - Report des arrêts des unités de production n° 1, 3 et n°4 de 4 semaines
 - Délai d'intervention portés à 90 jours pour garantir la bonne réalisation des interventions en tenant compte des gestes barrières



Gestion des cas Covid et cas contacts

Gestion des situations en étroite collaboration avec la médecine du travail

- Le salarié / prestataire présentant des symptômes informe son manager et la médecine du travail du site
- Le salarié / prestataire réalise un test PCR
- Les cas contacts sont identifiés par la Sécurité Sociale
- Le salarié/prestataire et les cas contacts avérés sont placés en quatorzaine



**NE LAISSONS PAS
LA COVID-19
FAIRE SA RENTRÉE !**



Les gestes barrières à adopter



PERFORMANCES DE LA CENTRALE EN 2020

Production

- 23,37 TWh produits sans émettre de CO2
- 65 % des besoins de la région Nouvelle-Aquitaine
- 5,6 % de la production nucléaire française

Sûreté

- 0 évènement majeur
- 4 événements significatifs de niveau 1
- 61 événements significatifs de niveau 0 (INES)
- 25 inspections de l'ASN dont 7 inopinées
- 78 460 heures de formation cumulées pour les salariés



PERFORMANCES DE LA CENTRALE EN 2020

Sécurité

- Taux de fréquence : 3,85

Radioprotection

- Dosimétrie collective : 0,64 H.mSv / tranche
- 14 événements relatifs à la radioprotection, classés au niveau 0* et 2 événements classés niveau 1.



PERFORMANCES DE LA CENTRALE EN 2020

Environnement et biodiversité

- 19 personnes travaillent en permanence à la maîtrise des impacts de l'exploitation et à la surveillance de l'environnement.
- 20 000 prélèvements et analyses réalisés
- 5 évènements significatifs environnement déclarés
- Prise en compte de la biodiversité dans les aménagements du site :
 - Déplacement de 30 pieds d'Ochis à Fleurs lâches
 - Végétalisation de la digue,
 - Plantation de 100 arbres dans la réserve naturelle.
 - ...



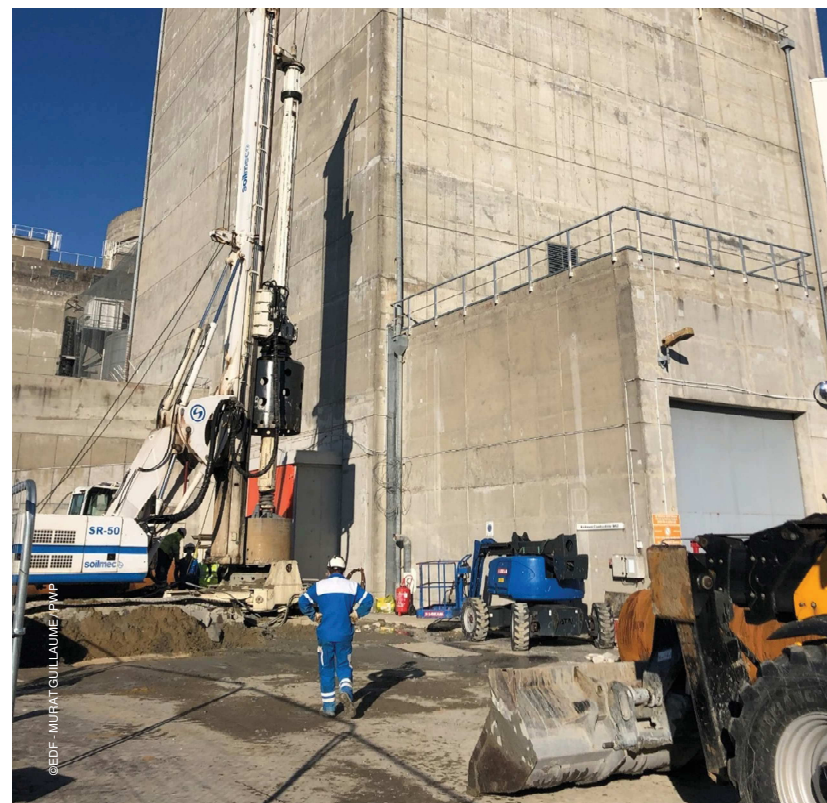
LE GRAND CARENAGE 2020 - 2029

Un programme industriel maintenu en 2020

- Mise en service du 4^{ème} DUS
- Plan de ventilation
- Remplacements composants électroniques
- Travaux préparatoires aux Visites Décennales

Une centrale toujours plus sûre...

- Source d'eau ultime
- Récupérateur de corium
- Système d'aspersion ultime
- Système de Refroidissement supplémentaire des piscines combustibles
- ...





PRÉSENTATION À LA CLIN DU BLAYAIS

ENSEIGNEMENTS DES CONTRÔLES DE L'ASN EN 2020

Simon GARNIER, chef de la division de Bordeaux de l'ASN



01

CRISE SANITAIRE

CONTRÔLES DE L'ASN

CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ D'INSPECTION DE L'ASN



L'ASN A MAINTENU SON HAUT NIVEAU D'EXIGENCE VIS-À-VIS DES EXPLOITANTS NUCLÉAIRES

CONTRÔLES DE L'ASN

- L'ASN a suspendu provisoirement ses inspections sur site, sauf nécessité.
- Les **inspections à distance**, basées sur du contrôle documentaire accompagné d'audioconférences avec les exploitants ont été privilégiées.
- Les **inspections sur site** ont repris progressivement, pendant le 1^{er} confinement, pour s'assurer notamment des dispositions de préventions face au risque covid-19, et vérifier que l'organisation des centrales n'était pas susceptible d'altérer le niveau de sûreté et de radioprotection.

INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE

- Les contrôles n'ont pas mis en évidence de dégradation de la sûreté ou de la radioprotection des travailleurs. EDF a su mettre en place des **organisations appropriées** pour faire face au risque sanitaire tout en **maintenant le niveau de sûreté attendu**.

CENTRALE DU BLAYAIS

Entre mi-mars et la fin-mai 2020, la division de Bordeaux a mené :

- 2 inspections sur site
- 2 inspections de contrôle à distance
- 1 inspection dans le cadre des arrêts de réacteur
- Points téléphoniques hebdomadaires sur l'état des tranches



02

ENSEIGNEMENTS DES CONTRÔLES DE L'ASN EN 2020

CONTRÔLES MENÉS EN 2020

26 Inspections, dont :

- 7 inspections inopinées
- 4 contrôles menés à distance
- 1 contrôle d'un organisme agréé
- 1 inspection sûreté / inspection du travail sur la gestion de la covid-19

15,5 jours d'inspection du travail

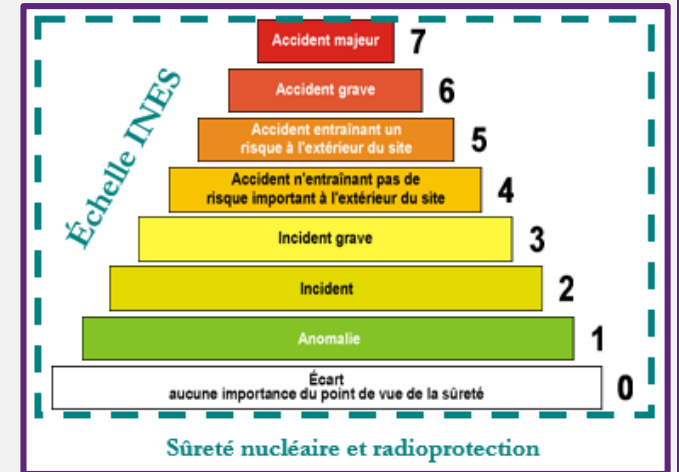
85 Evénements significatifs :

63 événements significatifs pour la **sûreté** dont **4** classés au niveau 1 sur l'échelle INES

16 événements significatifs pour la **radioprotection** dont **2** classés au niveau 1 sur l'échelle INES.

5 événements significatifs pour **l'environnement** classés au niveau 0 sur l'échelle INES

1 événement significatif pour le **transport** classé au niveau 0 sur l'échelle INES



EXPLOITATION

Situation assez satisfaisante

- + Organisation satisfaisante de la filière indépendante de sûreté
- + Opérateurs compétents et réactifs
- + Bonne maîtrise des pratiques et règles de la conduite
- Nombre important d'événements significatifs sûreté qui auraient pu conduire à un non respect des spécifications techniques d'exploitation
- Performances hétérogènes au cours de l'année
- Manque d'adhérence aux procédures, non respect de la minute d'arrêt
- Manque de préparation ou d'interrogation
- Surveillance perfectible en salle des commandes

MAINTENANCE & SYSTÈMES

Satisfaisant

- + Préparation des arrêts globalement bien maîtrisée
- + Compétences techniques pour la réalisation de modifications
- + Bonne gestion dans le traitement des écarts
- + Anticipation de contrôles avant les arrêts de visite décennale
- + Suivi de la source froide

- Défaut de préparation des activités au niveau des analyses de risques notamment
- Défaut dans la maîtrise de la réactivité
- Manque de surveillance des transformateurs

RADIOPROTECTION

Améliorations globalement attendues

- + Proportion élevée de locaux propres en zone contrôlée (hors bâtiment réacteur)
- + Organisation satisfaisante du service de prévention des risques
- + Visites managériales renforcées pour identifier et corriger les comportements à risques
- + Mise en place de plans d'action réactifs (suite à l'arrêt de la tranche 3)

- Nombre important d'événements significatifs dont deux contaminations conduisant à dépasser le $\frac{1}{4}$ de la limite annuelle (niveau 1 INES)
- Méconnaissance de règles de radioprotection / défaut de culture de radioprotection
- Manque de formation et de sensibilisation
- Défauts de balisage de tirs radiologiques

ENVIRONNEMENT

Améliorations globalement attendues

- + Pérennisation des progrès constatés depuis 2018 en matière de déchets
- + Engagement de travaux de réparation des conduites de rejets
- + Maîtrise des fuites de tritium dans la nappe captive

- Origine exacte du rejet de tritium pas encore déterminée
- Pollutions historiques de nappe par du phosphate et hydrocarbures non résolues
- Rejets non conformes pour les taux matières en suspension ou de demande chimique en oxygène
- Rejets de fluides frigorigènes élevés (au-delà de 100kg pour 2020)
- Ecart dans l'application des modalités de rejets des effluents liquides
- Inertie dans le traitement des écarts sur les sujet environnementaux

TRAITEMENT DES ÉVÉNEMENTS

Situation assez satisfaisante

- + Identification, caractérisation et traitement des écarts satisfaisants
- + Bonne qualité des comptes rendus d'événements et prise en compte le retour d'expérience
- + Prise en compte du facteur humain dans la majorité des événements
- + Transparence du CNPE

- Délais de déclaration d'événements
- Reports ponctuels d'échéances de mesures correctives

PERSPECTIVES 2021 ET PLUS...



- Suivi des arrêts et préparation de la prochaine visite décennale
- Renforcement de la maîtrise des fondamentaux de la radioprotection
- Accélération des actions visant à maîtriser l'impact sur l'environnement
- Poursuite des travaux post - Fukushima
- Réalisation d'une inspection renforcée radioprotection

